

CENTRE DE GESTION DES VOSGES

1 Chemin de l'Orée du Bois 88390 UXEGNEY – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



Réunion du Conseil d'administration

Séance du 07 Février 2025

Date de convocation : 21 Janvier 2025

Nombre de membres

- ✕ 21 en exercice
- ✕ 19 présents et représentés
- ✕ 19 votants

L'an deux mil vingt-cinq, sept février à 10h30.

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni au Centre de Gestion des Vosges, 1 chemin de l'Orée du Bois (88390 UXEGNEY) sous la présidence de M. BALLAND Michel, Conseiller municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT.

Etaient présents en présentiel :

M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE), M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY) formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER).

Pouvoirs :

Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS) à M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY) à M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE) à M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS) à Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE) à M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES) à Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL) à M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER) à Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE).

Etaient présents également :

M. SCHEER Frédéric (Directeur du CDG88), Mme. GRASSER-CHAMBRE Yannick (Directrice Adjointe du CDG88), Mme SYLVESTRE Danièle (Responsable du Pôle Contrats Cadres), Mme VALDNAIRE Brigitte (Responsable du Pôle Carrières Instances Paritaires), M. CUNY Guillaume (Chargé d'Ingénierie de Formation), Mme ROCHOTTE Géraldine (Chargée de missions « Compétences »), M. BARDET Brian (Responsable service Développement WEB), M. VAUTRIN Benoit (Responsable Réseau Systèmes) et Mme BOURGEOIS Amandine (Responsable et Coordinatrice des Protocoles et Assemblées).

Désignée en qualité de secrétaire de séance :

Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE).

2025/04. Logiciel MEDECINE : développement interne

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique entré en vigueur le 1er mars 2022,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres Départementaux de Gestion,

Considérant que le GIP INFORMATIQUE a annoncé la fin de la maintenance corrective et évolutive du logiciel AGIRHE Médecine au 31 décembre 2025 ;

Considérant la consultation nationale lancée à l'automne 2024 et qui a fait apparaître une offre financière et technique inadaptée car inabordable financièrement pour la quasi-totalité des CDG ;

Considérant que le CDG88 détient dans ses effectifs des compétences en développement informatique qui permettent d'envisager une réponse conceptuelle (cahier des charges) et applicative (édition d'un logiciel internet) pour le service de Médecine Professionnelle et Préventive ;

Considérant l'opportunité de proposer un partage de l'application et des coûts inhérents (conception, développement, reprise des données, maintenance et évolution), c'est-à-dire une mutualisation avec les CDG intéressés ;

Considérant l'opportunité de démontrer à nos partenaires CDG la pertinence d'une telle mutualisation à la fois pour un logiciel de Médecine Professionnelle et Préventive, mais également pour tous les autres logiciels dont les CDG ont besoin actuellement et dans l'avenir pour répondre aux enjeux RH qu'ils portent ;

Considérant qu'une telle mutualisation, basée sur les recensements des besoins réels des utilisateurs (agents des CDG et collectivités locales affiliées), a démontré sa pertinence par le passé (en termes de coûts et de fonctionnalités) dans le cadre des travaux débutés en 1990 par l'Alliance Informatique ;

Considérant que le CDG88 travaille depuis près de 6 ans à développer des applications qui permettraient de compléter ou remplacer la suite logiciel « AGIRHE » ;

Considérant que le CDG88 est en capacité d'être un moteur d'innovation, au même titre que d'autres centres départementaux de gestion sur le territoire français, dans l'édition de logiciels dédiés aux CDG ;

Considérant que cette capacité pourra asseoir sa position au niveau national et permettra de développer les investissements internes aux CDG (les premiers applicatifs LDG et PALAS et ceux à venir), en limitant à la portion congrue le recours à des éditeurs de logiciels privés, moins pertinents et beaucoup plus onéreux ;

**Les membres du Conseil d'administration,
Après un large débat,
À l'unanimité,**

- Autorisent le Président à lancer en interne le développement d'un outil de gestion du service et des activités pluridisciplinaires « Médecine Professionnelle et Préventive »,

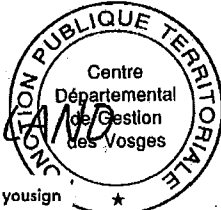
- Confient au Président le soin de diffuser toute information permettant de mettre en valeur et de mutualiser ce logiciel de Médecine Professionnelle et Préventive, ainsi que toutes les applications déjà existantes.

Date d'effet de la délibération : 07/02/2025

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme

**M. BALLAND Michel
Président du Centre Départemental de Gestion des Vosges
Maire honoraire de GIRMONT**

Michel BALLAND



Centre
Départemental
de Gestion
des Vosges

✓ Certified by // yousign

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture le (visa)
et de la publication le 24/02/2025

REÇU EN PREFECTURE
le 24/02/2025
Application agréée E-LogiTe.com

99_DE-688-288800030-20250207-DEL16_2025_